

Obtenir une autorisation : procédure détaillée

Dépôt sur Egide

- Un dossier pour un flux, avec un même destinataire et un même utilisateur final. Contrainte : même code douanier.
- Valider votre demande saisie sur l'un des portails Egide (occasionnels ou authentification forte).
- Message automatique validant l'envoi.

Recevabilité

- Si besoin : échanges (courriel, téléphone) avec l'équipe du bureau administratif du SBDU.
- Vérification de la complétude du dossier (pièces minimales exigées) et de la cohérence (Cerfa / CUF, prix unitaire / total, nom de l'UF, adresses...).

Instruction interministérielle

- Affectation rapide (1 à 2 jours) à un expert du bureau technique du SBDU.
- L'instruction des dossiers de biens cryptologie est confiée à l'Anssi.
- Diffusion à l'interministérielle le lundi suivant votre recevabilité.
- Eventuellement, une demande d'approfondir le dossier vous est adressée par cet expert.

Avis de l'interministérielle

- Au plus tard, le 2^{ème} mercredi suivant votre recevabilité.
- Attention, dans les dossiers sensibles, le délai peut être largement étendu (plusieurs semaines à plusieurs mois pour les cas les plus exceptionnels) nécessitant plusieurs délibérations de la Commission interministérielle des Biens à double usage.

Décision du SBDU

- Echanges en cas de définition de conditions à l'octroi, ou de limitation (sur les quantités destinataires).
- Signature électronique par le chef du SBDU (1 à 3 jours) de la décision d'autorisation (pleine, partielle, sous condition) ou de refus.
- Notification par le bureau administratif (1 à 2 jours).